SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1872.

(Voir les Nºs 97 et 137 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de huit cent neuf mille francs (809,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 mai 1871.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) Vicomte VILAIN XIIII.

Les Secrétaires, (Signé) Comte de Borghgrave. Baron A. de Vrints.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1872.

ARTICLE	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		morn.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
	NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	120,000 »	n	
2	– personnelle	210,000 »	. D	
3	— sur le droit de patente	64,000 »	n	597,000
4	— sur les redevances des mines	3,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
	CHAPITRE II.			•
	REMBOURSEMENTS.			
5	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000		
6	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à			
	des tiers.	550,000 »	Þ	
7	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers	1.000	}	412,000
8	Marine. — Restitution de droits de pilotage de	1,000 »	»	
	phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	1,000 »		
	Déficit des divers comptables de l'État	10,000 »		
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		"	
	TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS fr.	809,000 »	,,	809,000 n